

## **Annexe 8 – Statement Validity Analysis**

### Les dix-neuf critères CBCA

#### *Caractéristiques générales*

1. Structure logique : les énoncés doivent être cohérents et ne pas être contradictoires ;
2. Production non structurée : les énoncés ne respectent pas l'ordre chronologiques des faits ;
3. Quantité de détails : les énoncés doivent être riches en détails concernant l'évènement, les personnes impliquées, les objets, le lieu et les aspects temporels de l'agression.

#### *Contenus spécifiques*

4. Imbrication contextuelle : l'évènement est inscrit dans le temps et l'espace. Il est imbriqué au sein des activités de la victime et de ses habitudes ;
5. Description des interactions : séquences d'actions et de réactions entre l'agresseur et la victime ;
6. Reproduction des conversations : la victime rapporte textuellement, dans leur forme originelle, les conversations ayant eu lieu ;
7. Complications inattendues pendant l'évènement : la victime rapporte un évènement imprévu ou un obstacle (par exemple, l'agresseur a des difficultés à démarrer son véhicule) ;
8. Détails inhabituels : détails uniques, inattendus, surprenants, concernant les personnes, les objets ou l'évènement (par exemple, un tatouage sur le bras de l'agresseur) ;
9. Détails superflus : détails en lien avec les allégations mais non essentiels ;
10. Détails mal compris mais rapportés avec précision : la victime interprète incorrectement des observations qu'elle décrit par ailleurs précisément (par exemple, un enfant attribuant à la douleur les gémissements d'un adulte pendant un acte sexuel) ;
11. Associations externes liées à l'agression : détails ne relevant pas directement de l'agression présumée mais qui lui sont liés. Par exemple, la victime indique avoir conversé avec son agresseur quelques jours avant le crime ;
12. Exposé d'états mentaux subjectifs : la victime fait état de l'évolution et des changements de son état d'esprit au moment de l'agression ;
13. Attributions d'états mentaux à l'agresseur : la victime décrit les sentiments, les motivations ou les pensées de son agresseur pendant les faits ;

#### *Contenus motivationnels :*

14. Corrections spontanées : La victime corrige d'elle-même certains de ses propos ou y ajoute de nouvelles informations.
15. Reconnaissance de trous de mémoire : la victime admet qu'elle ne se souvient pas de certains faits (« Je ne sais pas » ; « Je ne m'en souviens pas ») ;
16. Doutes sur son propre témoignage : la victime indique que certaines parties de son témoignage semblent étranges, improbables, impossibles... ;
17. Autodénigrement : la victime s'accuse de certains détails et mentionne des faits qu'elle perçoit comme jouant en sa défaveur (« J'ai été stupide de l'inviter chez moi ») ;
18. Indulgence envers l'agresseur : la victime trouve des excuses à son agresseur ou ne parvient pas à lui faire des reproches ;

#### *Eléments spécifiques à l'agression*

19. Détails propres à l'agression : la victime décrit des détails que seuls les professionnels savent être spécifiques de l'agression présumée.
- D'après Vrij (2008).